

**Modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) ;
Ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée sous rubrique.

Le Conseil d'État soutient l'adaptation à la baisse des majorations existantes, en particulier en regard de l'importante évolution qu'ont connu les taux d'intérêt au cours des dernières années. Elle permettra aux employeurs de réaliser des économies. Quant à la possibilité pour l'assureur de supprimer le paiement échelonné si l'employeur a plus d'un paiement en retard, le Conseil d'État rejette cette proposition de modification. En effet, cette disposition ne ferait qu'accentuer les difficultés des entreprises ayant déjà des défis de trésorerie.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 24 janvier 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND